

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 11 janvier 2010, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

01-2010

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

02-2010

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2009 et de la séance spéciale du 14 décembre 2009 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

03-2010

**ASSOCIATION DES POMPIERS - AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association des Pompiers de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité participera pour un montant de 150,00 \$ en guise de participation financière, pour leur tournoi balle sur glace, qui aura lieu les 23 et 24 janvier 2010.

ADOPTÉ

04-2010

**ANNULATION RÉOLUTION NUMÉRO 106-2007**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la résolution numéro 106-2007, intitulé « Aide aux entreprises », soit annulé.

ADOPTÉ

05-2010

**DEMANDE CPTAQ - DANNY RODRIGUE**

CONSIDÉRANT que le demandeur se spécialise dans la fourniture de services auprès des agriculteurs en leur fournissant entre autres l'épandage de fumiers solides ou liquides

ainsi que des travaux de conditionnement des sols.

CONSIDÉRANT que les équipements et les tracteurs utilisés génèrent des inconvénients et des contraintes pour le voisinage en regard des odeurs (machineries souillées), du bruit et de la poussière attribuable au va-et-vient des tracteurs et des équipements.

CONSIDÉRANT la situation ci-haut énoncée, l'entreprise de la demanderesse ne peut s'établir dans le parc industriel compte tenu que les vents dominants se dirigent vers le noyau villageois.

CONSIDÉRANT que le site choisi et proposé par le requérant à la Commission est entièrement boisé, bien délimité, éloigné des résidences et sans effets négatifs en regard des vents dominants.

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi, l'on constate :

- Que la parcelle à l'étude est boisée et qu'elle ne représente que peu d'intérêt pour la pratique de l'agriculture;
- Que le terrain visé est constitué d'un sol possédant un faible potentiel pour l'agriculture;
- Une éventuelle autorisation n'aurait pas pour effet d'ajouter des contraintes aux établissements de production animale et elle ne génèrera aucun impact additionnel sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu;
- Il s'agit effectivement d'un site de moindre impact visant l'implantation de l'entreprise du demandeur.

CONSIDÉRANT que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale.

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole d'espaces appropriés pouvant accueillir le projet du demandeur.

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité appuie la présente requête et recommande à la Commission d'autoriser la présente demande d'autorisation.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, de recommander l'acceptation de la  
demande d'autorisation de Monsieur Danny  
Rodrigue auprès de la Commission de la  
Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

06-2010

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GÉOTHERMIE**

ATTENDU la demande d'aide financière du comité  
de la géothermie de Saint-Victor.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à la majorité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor participera à l'aide financière pour la  
géothermie soit 6 000,00 \$ répartie sur 3 ans.

Monsieur Steve Plante est contre cette  
résolution.

ADOPTÉ

07-2010

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - FINANCEMENT  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte  
l'offre qui lui est faite de la Caisse des  
Sommets de la Beauce pour son emprunt de  
685 000 \$ par billet en vertu des règlements  
d'emprunt numéros 76-2009 et 80-2009, au prix  
de 100.00% échéant en série cinq (5) ans comme  
suit :

53 800 \$	3.55 %	19 janvier 2011
55 700 \$	3.55 %	19 janvier 2012
58 000 \$	3.55 %	19 janvier 2013

60 100 \$	3.55 %	19 janvier 2014
457 400 \$	3.55 %	19 janvier 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

08-2010

**FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 76-2009 ET 80-2009**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Victor souhaite emprunter par billet un montant total de 685 000 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
76-2009 et 80-2009	685 000 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QU'un** emprunt par billet au montant de 685 000 \$ prévus aux règlements numéros 76-2009 et 80-2009 ;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

**QUE** les billets soient daté du 19 janvier 2010 ;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	53 800 \$
2012	55 700 \$
2013	58 000 \$
2014	60 100 \$
2015	62 400 \$
2015	395 000 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Victor émette pur un terme plus court que le terme prévu dans les règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 76-2009 et 90-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

09-2010

**NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE - DENIS DESBIENS**

CONSIDÉRANT l'entente de service signée avec la MRC Robert-Cliche ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une personne chargée de l'application de la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut, en plus de l'émission des permis et certificats, émettre des constats d'infraction et mettre en demeure les contrevenants ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clarifier cette nomination afin d'éviter toute contestation ou ambiguïté dommageable devant un tribunal,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Plante, secondé par Madame Marise Poulin, et résolu à l'unanimité des membres du

Conseil présents de nommer Monsieur Denis Desbiens au titre d'Inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'émission des permis et certificats en vertu des règlements applicables sur notre territoire.

Cette personne aura également la tâche d'appliquer tous règlements de contrôle intérimaire de la MRC, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées pour les constructions nouvelles, le règlement provincial sur le captage des eaux souterraines de même que les dispositions de la Loi sur les compétences municipales concernant les causes d'insalubrité et de nuisances, les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

Le mandat de cette personne permet également l'émission de tous constats d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants ou ordre de cesser tout usage, constructions, ouvrages ou travaux dérogatoires à la réglementation.

ADOPTÉ

10-2010

**LES COMPTES**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la liste des comptes soit  
approuvée et adoptée pour paiement :

Hydro-Québec	1	556.25	\$
GE Canada Équipement		936.86	\$
Hydro-Québec	3	664.23	\$
Hydro-Québec	3	048.90	\$
Commerciale Maintenance		566.35	\$
Hydro-Québec		640,06	\$
Telus Mobilité		311.68	\$
Hydro-Québec	1	686,78	\$
Alliance Coop	10	665.94	\$
DEBB		51.33	\$
Gaétan Jacques Électrique		202.47	\$
Magasin Coop		134.70	\$
Centre Électrique de Beauce		170.53	\$
Garage Alain Bolduc		68.61	\$
Biolab		698.81	\$
Centre du Camion (Amiante)		943.91	\$
Ateliers F.L.P.H.		164.94	\$

Biblio		52.07	\$
M.R.C. Robert-Cliche	19	125.18	\$
Veilleux et Fils		520.70	\$
Hercule Fortin		36.98	\$
Armand Lapointe		25.84	\$
Sifto	10	176.47	\$
Industrie Wajax		393.89	\$
Garage Bizier		365.93	\$
Groupe Conseil Roche FBG	23	703.75	\$
Réal Huot		891.83	\$
L.P. Tanguay		37.47	\$
Giroux et Lessard		874.62	\$
F. Plante Inc.		90.30	\$
Au Paradis de la Fleur		84.65	\$
Atelier d'usinage LB		26.62	\$
Daniel Cliche Avocat		56.44	\$
Féd.Québécoise des Municipalités		9.60	\$
Hydraulique Service		69.20	\$
Beauce Métal	3	644.75	\$
Excavation Pamphile Rodrigue		650.68	\$
R.J. Dutil	1	061.59	\$
Lou-tec		291.16	\$
Fecteau et Frères		67.73	\$
Orizon Mobile	1	129.24	\$
Mario Mathieu, Notaire		395.06	\$
Fonds de l'information Foncières		24.00	\$
Gaz Métro	2	209.82	\$
CNH Capital		24.27	\$
Localisation Bois-Francs		112.88	\$
Sigma	3	048.77	\$
Traction St-Georges	1	101.61	\$
Linde Canada		793.56	\$
LVM Technisol	3	636.96	\$
Mini-Pelle Gilles Beaudoin		276.54	\$
Soudure C.J. Universelle		505.73	\$
Solutions GA		39.51	\$
Maximétal		62.08	\$
Peintures d'autos 2000		75.76	\$
Extincteurs de Beauce		199.33	\$
Sciage de Béton	1	219.87	\$
Gingras Électrique		744.69	\$
Tenco		146.68	\$
Unipneu		275.87	\$
L'Étendard		93.69	\$
Pompe Sainte-Foy		298.19	\$

ADOPTÉ

11-2010

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SECRÉTAIRE- TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**